



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2025-04-025

L'an deux mille vingt-cinq le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Franck PRADEL, Claude JOND, Ghislaine GACHET-PONNAZ

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Alain QUINET donne pouvoir à Pierre BESSY, Solange COOKE donne pouvoir Yann JACCAZ, Stéphane GRAFF donne pouvoir à Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie PERNOD donne pouvoir Sophie JUELLE

Secrétaire de séance : Ghislaine GACHET-PONNAZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2025

D2025-04-025 OBJET : MISE À DISPOSITION ET LOCATION DES SALLES COMMUNALES - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Yann JACCAZ

Exposé :

Étant donné la construction d'une nouvelle salle communale sur le territoire, nommée « salle de la Rosière », et le caractère dorénavant incomplet des délibérations D2013-02 « Révision des tarifs municipaux » et D2018-12-055 « Tarifs location maison montagne », le maire propose au Conseil municipal d'établir un règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des salles communales.

En plus de préciser les modalités pratiques de mise à disposition et de location des salles, ce règlement définira les différentes catégories d'utilisateurs, la procédure et les conditions de réservation, les principes de tarification, les attentes en termes de rangement et de nettoyage... Il simplifiera et éclaircira les échanges entre l'usager et la collectivité.

Décision :

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document lié à la mise à disposition ainsi qu'à la location des salles communales (conventions, état des lieux...)

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	09
Procuration.....	04
Votants.....	13
Pour	13
Contre	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Ghislaine GACHET-PONNAZ

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 11/04/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.